



Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE D'ENTREVAUX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2026 N°3

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-sept heures trente, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Étaient présents : Andrée BONHOMME, Sylvie BOUERY, Adrian DANIEL, Gérard DONNINI, Gilles GIORDANO, France LOMBARD, Gil LUCANI, Marielle MICHEL, Cynthia RAHAL, Patrick VOEGTLIN.

Absents :

Pouvoirs : François FERAUD a donné pouvoir à France LOMBARD. Olivier LIONARDO a donné pouvoir à Gil LUCANI. Frédérique MENUT a donné pouvoir à patrick VOEGTLIN. Inès OCCELLI a donné pouvoir à Marielle MICHEL.

ORDRE DU JOUR :

- DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES
- QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de Séance : Marielle MICHEL

Rédaction : Christine ROBARDET

I) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 AVRIL 2026 ET DE LA PAGE DES SIGNATURES DU 25 AVRIL 2026.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal du 2 avril 2026 ainsi que la page des signatures du 25 avril 2026. A l'unanimité.

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'un conseil municipal à date imposée par l'Etat.

Il précise à Madame France LOMBARD que les modifications ont été faites à quelque chose prêt.

II) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire et ce depuis le dernier conseil municipal.

Il s'agit de :

Décision n°2 : Location d'un immeuble à usage d'habitation à Monsieur Philippe BOMBKA. Madame Valérie JAYNE occupait l'appartement situé au 193 route de Félines – appartement n° 2 – 04320 ENTREVAUX depuis le 15 mars 2025 et a quitté les lieux au 1^{er} avril 2026. Monsieur Philippe BOMBKA qui occupait l'appartement avec Madame Valérie JAYNE depuis le 15 mars 2025 souhaite continuer à occuper ce logement. Il est précisé que Madame Valérie JAYNE se porte caution pour Monsieur Philippe BOMBKA du 2 avril au 30 avril 2026 et que le bail établi sera sans garant à compter du 1^{er} mai 2026.

Décision n° 3 : Location du domaine public à usage commercial Auberge du Planet. La commune cède chaque année par contrat administratif de location à la SARL l'Auberge du Planet dont le siège social est situé au 19 Place Charles Panier 04320 ENTREVAUX, une terrasse couverte occupant le domaine public de la commune afin d'y réaliser leur activité de restauration. Le loyer est payé chaque année avec une révision annuelle basée sur l'Indice du coût de la construction.

Décision n°4 : Location d'un immeuble à usage d'habitation à Madame Marijke VOLLEBREGT. Madame Marijke VOLLEBREGT occupe le logement situé au 203 route des Tuves à Entrevaux depuis le 1^{er} juin 2013. La location de ce logement à Madame VOLLEBREGT est renouvelée tous les ans. Pour cela un contrat administratif de location est fait du 1^{er} juin de l'année en cours jusqu'au 31 mai de l'année suivante.

III) DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de désigner des délégués pour les élections sénatoriales au nombre de trois pour les titulaires et trois pour les suppléants. Il propose un vote à mainlevée. Madame France LOMBARD demande si on peut changer l'ordre des délégués sur la liste. Monsieur le Maire lui répond qu'elle peut toujours changer l'ordre et que ça ne changera pas le résultat. Au vu du questionnement il est proposé de passer à l'isoloir. Résultats voir PV.

IV) DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX COMMISSIONS DE LA CCAPV.

Ce sujet ne fait pas l'objet d'une délibération mais d'un porté à connaissance. Monsieur le Maire donne lecture du tableau des élus municipaux aux Commissions de la CCAPV.

- Application du Droit des Sols (ADS) : Monsieur Didier OCCELLI.
- Convention intercommunale d'intervention foncière avec la SAFER : Monsieur Didier OCCELLI.
- Fonction de « Référent sentiers de randonnée » : Madame Paola BOYRON.
- Commission « Petite enfance, enfance, jeunesse » : Madame Sylvie BOUERY.
- Commission « Solidarité, PAT et accès aux droits » : Monsieur Didier OCCELLI.
- Commission « Forêt, ressources bois » : Madame Marielle MICHEL, Madame France LOMBARD.
- Commission « Culture et patrimoine » : Monsieur Didier OCCELLI, Monsieur François FERAUD.
- Commission « Habitat, OPAH, stratégie immobilière » : Monsieur Gérard DONNINI, Monsieur Patrick VOEGTLIN.
- Commission « Economie, artisanat, commerce et agriculture » : Monsieur Patrick VOEGTLIN, Monsieur Gérard DONNINI.
- Commission « Gestion et prévention des déchets » : Monsieur Gil LUCANI.
- Commission « Finances » : Monsieur Patrick VOEGTLIN.

V) QUESTIONS DIVERSES.

1) Extension de la plateforme des déchets

Madame France LOMBARD souligne qu'elle a appris que Madame Eliane BAREILLE s'était rendue en mairie et elle voudrait savoir ce qu'il s'est dit notamment à savoir pour les ICPE s'il y a eu des documents d'urbanisme déposés par l'entreprise. Elle souhaite, également en tant qu'élue (CGCT L.2121-13) avoir communication de la requête déposée par la commune, si le document est communicable ou au moins aux informations retenues par la commune pour le mémoire au Tribunal Administratif, pièces du dossier administratif et technique dont les éléments financiers liés à la procédure. Monsieur le Maire répond qu'il s'agissait d'une réunion de présentation aux nouveaux maires et que ce jour-là le sujet n'a pas été abordé. Monsieur Gil LUCANI explique également que pour l'urbanisme c'est sous couvert de Monsieur le Préfet et qu'elle avait déjà eu une réponse de Monsieur Lucas GUIBERT. La demande à la Mairie de présence ou absence d'un document d'urbanisme dans le fonds de dossier de l'extension de la plateforme est maintenue. Monsieur le Maire souligne que notre avocat contacté précise qu'il n'y aura aucun rendu avant 15 mois et que notre avocat est plus que nuancé sur la consultation des documents en cours d'instruction.

2) Formation aux budgets communaux :

Madame France LOMBARD a une question également sur les formations. Elle a demandé des formations et attend des retours de devis. Elle souhaiterait un jour pour le budget et un demi-jour pour le plan d'investissement pluriannuel. Elle demande combien de personnes au niveau du conseil municipal seraient intéressées ainsi que peut-être au niveau des agents. Monsieur le Maire lui rappelle qu'il y a des formations gratuites au niveau de l'Association des Maires de France.

3) Avenir de l'EPHAD :

Madame France LOMBARD souhaite avoir des précisions sur la visite de Madame Eliane BAREILLE au niveau de l'ESMS. Monsieur le Maire précise qu'elle a expliqué que l'EHPAD pouvait fermer et qu'il s'agissait d'une décision de l'année d'avant. L'entretien des ascenseurs n'est pas fait par la personne qui a installé l'ascenseur d'où les difficultés. Elle souligne également qu'il faut voir que faire de cet immeuble dans le cas d'une fermeture. Au rez-de chaussée on pourrait conserver un EHPAD de proximité pour les entrevalais et faire quelque chose d'autre à l'étage. Monsieur le Maire souligne que le modèle économique est très mauvais. Madame Marielle MICHEL rappelle la réunion du 9 avril et qu'il y en aura une seconde le 15 juin pour en discuter. Madame France LOMBARD propose des missions mixtes sur ce bâtiment. Madame France LOMBARD rappelle également que Monsieur François FERAUD a proposé le terrain en face de celui d'Antoine GUIBERT pour la reconstruction de l'EHPAD. Monsieur le Maire lui précise que pour l'instant il n'est plus question de reconstruction il n'y a plus de subvention.

4) Avenir de la caserne des pompiers :

Monsieur le Maire expose qu'il est question de rénovation car les enveloppes ont diminué il reste moins d'un million d'euros. L'idée serait d'installer les services techniques au Centre d'Intervention et les pompiers pourraient agrandir chez les techniques. Pour rappel les terrains en face de chez la fleuriste au Brec et le terrain à côté de la gare d'AGNERC avaient été proposés par Monsieur François FERAUD. Mais pour cela il faudrait tous les accords et certains terrains appartiennent à la Région. Le plus plausible étant au niveau de la caserne actuelle.

5) Cantine scolaire :

Monsieur Gil LUCANI dit qu'on ne peut plus, compte tenu de la répétition des faits, écarter l'hypothèse qu'il puisse s'agir d'actes malveillants. Monsieur le Maire souligne que la commune est irréprochable dans tous les domaines depuis le début. Madame Magalie BAILE a bien fait les choses. Monsieur Adrian DANIEL informe que des

résidents ont aussi retrouvé des résidus. Cette affaire va aller au parquet et cela peut aller jusqu'à la fermeture de l'établissement. Monsieur BUISSON dans le public prend la parole. Monsieur Adrian DANIEL souligne qu'il a été contacté ce matin car il y a eu une rixe à l'école et il va falloir prendre des sanctions.



The image contains several handwritten marks in blue ink. At the top left is a large, loopy signature. To its right is the word 'Abandonnée' written in a cursive script. Further right is a large, oval-shaped scribble. Below these are two more signatures: one is a stylized, compact signature, and the other is a signature with a long horizontal line extending to the right. There are also some faint, diagonal lines across the lower left portion of the page.